Image not found or type unknown

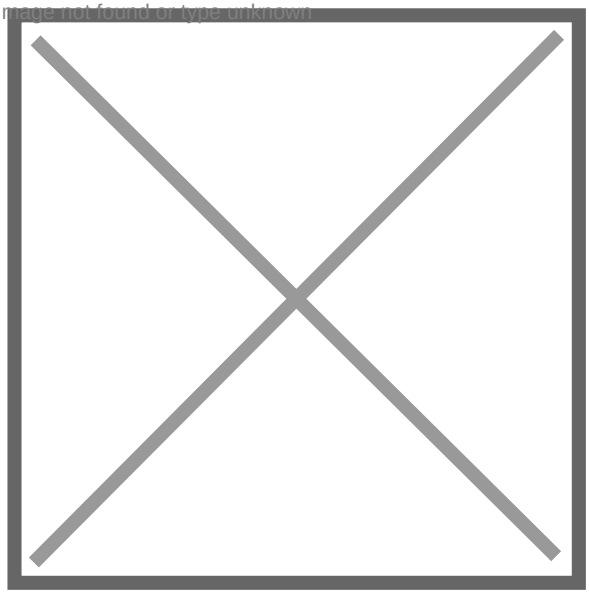

Devons nous rendre les costumes ou nous défendre?

Par **klia**, le **07/09/2008** à **13:01**

Bonjour,
nous sommes 6 à avoir danser dans une troupe qui utilisait le nom d'une asso sans que nous en fassions réellement partie puisque nous ne payions pas de cotisations. Nous faisions des représentations qui nous étaient rémunérées de manières non officielles. Parfois notre chorégraphes gardait les sommes pour "payer les costumes". Mais l'argent étant l'argent que nous avons gagné c'est nous qui avons payé les costumes. Nous avons à présent quitté cette troupe et les parents de cette chorégraphe nous ont promis les huissiers si nous ne rendions pas les costumes prétextant qu'ils étaient la propriété de l'asso. Quels sont nos droits? Que faire?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés